



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

17 Novembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 17 Novembre 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN N° 2020-093	10.11.2020	Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine	3

A R R Ê T É D S D E N 9 2 - 2 0 2 1 - 0 9 3

**Portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune
aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine**

**La directrice académique des services de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives
paritaires,

Vu le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives
paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

Vu l'arrêté rectoral du 24 septembre 2018 portant fixation du nombre de sièges de
représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales
uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie
de Versailles,

Vu le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2018
en date du 10 décembre 2018

Vu les modifications intervenues au 15 novembre 2021,

A R R Ê T E

Article 1 : la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps
des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine est constituée comme suit :

▪ **au titre de l'administration :**

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique FIS Directrice académique	Madame Véronique PAROUTY Directrice académique adjointe
Monsieur Antoine CUISSET Secrétaire général	Monsieur Jacques FLODROPS Directeur académique adjoint
Madame Véronique GARCIA-GILLET Adjointe à la directrice académique chargée du 1 ^{er} degré	Monsieur Emmanuel SIMONET IEN circonscription de Gennevilliers
Madame Martine AUSSIBEL IEN circonscription ASH Nord	Madame Valérie NEVEU IEN circonscription de Suresnes
Madame Catherine COTONAT IEN circonscription ASH Sud	Madame Nathalie DE JESUS AMARAL IEN circonscription de Rueil Malmaison
Madame Pascale LE GALL	Madame Sylvia BLANCHE-BARBAT

IEN circonscription de Levallois-Perret	IEN circonscription de Bois-Colombes
Monsieur Olivier BOISSIERE IEN circonscription de Fontenay aux Roses	Madame Evelyne BERGE IEN circonscription de Meudon
Madame Sophie AVIGNON IEN circonscription de Puteaux	Madame Zohra AOUBAIDA Cheffe de bureau D1D2
Madame Elisabeth LAZON IEN circonscription Maternelle/CASNAV/FC	Monsieur Fabrice FRAUMAR Chef de bureau D1D3
Madame Sandrine GRUZ Cheffe de la division du 1 ^{er} degré	Madame Emmanuelle CARBONNEL Cheffe de bureau D1D4

- **au titre des représentants des personnels :**

Professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle

Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie DUFFOUR	Madame Nathalie HAYI
Monsieur Eric RACOFIER	Madame Valérie MESTRES

Instituteurs et professeurs des écoles classe normale

Titulaires	Suppléants
Madame Elisa RADUCANU	Monsieur Pascal HOUDU
Madame Fabienne ROUVRAIS-PASQUIER	Madame Mathilde EISENBERG
Madame Pauline CANER-CHABRAN	Madame Christine PARAT
Madame Sophie MARTIN	Madame Isabelle GENTY
Madame Anne GUIGNON	Madame Clotilde BARNET
Madame Camille JOYEUX	Madame Julie FAUREL
Madame Marianne PAIMBLANC	Madame Marie VIENNOT
Monsieur Pascal ROSAMONT	Monsieur David PLANCHE

Article 2 : Les présentes dispositions prennent effet à compter du 15 novembre 2021. Les dispositions de l'arrêté DSDEN92-2021-024 du 11 juin 2021 sont abrogés.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 10 novembre 2021

Pour la DASEN, DSDEN
Des Hauts-de-Seine
et par délégation
Le secrétaire général

Antoine Cuisset

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>